



PC.DEL/794/08
25 September 2008

Original: FRENCH

Présidence française du Conseil de l'Union Européenne

**Conseil Permanent No. 734
25 septembre 2008**

Réponse de L'Union européenne au Général Costanzo Periotto, représentant personnel de la PEE pour l'article IV de l'annexe 1-B des accords de paix de Dayton

L'Union européenne accueille chaleureusement le Représentant Personnel de la Présidence pour l'article IV, le Général Costanzo Periotto, et le remercie de son premier compte-rendu devant le Conseil Permanent.

L'Union européenne félicite toutes les Parties impliquées dans la mise en œuvre des Accords de Dayton pour l'amélioration globale de la situation sécuritaire dans l'Europe du Sud-Est. Cette appréciation concerne d'abord le Général Periotto qui, à la tête d'une équipe dévouée, effectue à son poste un travail d'une remarquable qualité .

Nos remerciements vont aussi naturellement aux Parties à l'Accord et à leurs réalisations dans le domaine du contrôle des armements et de la construction de la confiance, qui ont eu des retombées positives sur la nette amélioration de la stabilité et de la sécurité dans la région. Nous avons entendu à ce sujet des faits et des chiffres impressionnants : des réductions significatives des forces militaires et des dotations en armes lourdes ont été réalisées, d'autres sont attendues; les inspections et vérifications continuent d'être conduites avec succès dans un environnement de confiance et de transparence grandissantes

ue2008.fr

; nous notons tout spécialement la 300e mission-inspection qui aura lieu en Croatie cette semaine.

Monsieur le Président,

L'Union européenne enregistre avec satisfaction les résultats positifs et constructifs des Commissions consultatives sous-régionales qui se sont tenues cette année, ainsi que ceux de la 6e Conférence de révision annuelle qui s'est tenue ici à Vienne en juillet. Nous attendons la signature officielle des amendements à l'Accord prévue en octobre durant la prochaine Commission consultative, qui permettra d'entériner, au niveau multilatéral, les nouveaux arrangements entre les Républiques de Serbie et du Monténégro.

L'Union européenne estime que l'assistance aux Parties par la communauté internationale, et notamment par le Groupe de Contact, continue de demeurer extrêmement utile, de même que le soutien du Représentant Personnel dans l'exécution de son mandat. Cependant, dans la mesure où la stabilité et la sécurité dans la région se développent de manière positive, l'Union européenne encourage les Parties à explorer, en concertation avec le Représentant personnel, les modalités permettant de renforcer leur appropriation de l'Accord en vue d'un accomplissement progressif de leur pleine autonomie dans sa mise en oeuvre. Nous sommes prêts à apporter notre aide, dans ce domaine, aux Parties et au Représentant Personnel de la Présidence.

ue2008.fr

La Turquie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats ; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie se rallient à cette déclaration.

*L'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

ue2008.fr